

15.07.2021 - 11:00 Uhr

Le Conseil de la presse blâme la "Basler Zeitung": La personne ciblée par les reproches n'a pas été entendue (prise de position 43/2021)

Berne (ots) -

Parties: Fricker c. "Basler Zeitung"

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse accepte en partie une plainte de Markus Fricker, administrateur de l'Église réformée, contre la "Basler Zeitung" (BaZ). Le quotidien avait publié le 26 août 2020 un article intitulé "Das orchestrierte Kirchentheater des Kurators" (le théâtre ecclésiastique orchestré par l'administrateur) contenant de graves reproches à l'encontre de Markus Fricker, médiateur institué par l'Église réformée de Bâle-Campagne. Ce dernier aurait concouru activement à la destitution du pasteur Nico Rubeli, entravé l'élection destinée à renouveler le Conseil de paroisse, manipulé l'opinion au sein de la paroisse de Bienne-Benken et il pourrait, à titre de "rémunération", continuer à exercer son rôle d'administrateur jusqu'à au moins fin 2020. La rédaction aurait dû entendre Markus Fricker au sujet de ces reproches et lui demander de prendre position. Comme elle a omis de le faire, le Conseil de la presse blâme la BaZ pour atteinte au devoir d'audition prévu par le code de déontologie des journalistes.

La "Basler Zeitung" n'a en revanche pas violé le devoir de vérité inscrit dans le code. L'article était certes très polémique et n'indiquait pas toujours ses sources. Mais les articles de presse ont le droit, selon le Conseil de la presse, de reproduire des exposés unilatéraux, parce qu'ils sont dans l'intérêt du public à disposer d'informations contradictoires, en particulier lors de conflits. L'article de la BaZ se fonde sur les impressions ressenties par le journaliste lors de l'assemblée paroissiale du 15 août 2020 et sur ses recherches.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100874352> abgerufen werden.